**Prix Hippocrène de l’éducation à l’Europe 2018**

**Questions-réponses pour les professeurs**

**A qui s’adresse-t-il ?**

* A tous les niveaux primaire et secondaire de l’enseignement public ou privé sous contrat
* Ouvert à l’ensemble des 30 académies, sur la base du volontariat

**Quels projets sont éligibles ?**

* Tous les types de partenariats avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l’Union européenne ou dans l’un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange -AELE- (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Le Royaume-Uni reste éligible.
* Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
* Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire, mais il n’est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier.

**Quels sont les prix ?**

* Ce concours national est doté de 30.000 euros offerts par la Fondation Hippocrène.
* Un prix de 5000 euros récompensera le lauréat de chacune des 4 catégories: établissements primaires, collèges, lycées généraux et lycées professionnels
* La Fondation Hippocrène offrira également un prix de 10.000 euros qui sera choisi parmi l’ensemble des projets ayant candidaté.
* Elle prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement des lauréats à la remise des prix.

**Quand et comment se déroule la remise des prix ?**

* La remise des prix nationale aura lieu en mai 2018 au cœur des institutions européennes à Strasbourg (dates prévisionnelles 30-31mai 2018).
* La Fondation Hippocrène prendra en charge les frais de déplacement d’une délégation de chacune des 5 classes lauréates (déplacement, nuit et repas sur place).

**Quand et comment les professeurs peuvent-ils postuler ?**

* Candidatures à soumettre **entre le 8 janvier et le 10 février 2018**
* Le dossier de candidature est à remplir directement en ligne sur le site de la Fondation Hippocrène [www.prixhippocrene.eu](http://www.prixhippocrene.eu)
	+ Mode d’emploi pour les professeurs :
		- Se rendre sur [www.prixhippocrene.eu](http://www.prixhippocrene.eu) / prix 2018
		- Cliquer sur **soumettre ma candidature**
		- Le professeur arrivera sur une page de connexion et choisit ses identifiants
		- Il accède ensuite au formulaire à remplir en ligne
		- Il peut le remplir en plusieurs fois en sauvegardant son dossier au fur et à mesure
		- Cliquer sur **soumettre** pour que le dossier soit soumis à la DAREIC (il n’est alors plus possible de modifier son dossier de candidature)
		- Un accusé de réception sera alors envoyé au professeur par email

L’envoi habituel de la fiche-projet par email à la DAREIC reste cependant possible. Les DAREIC devront alors faire suivre les dossiers à la Fondation Hippocrène à l’adresse contact@prixhippocrene.eu et en copie dorotheemerville@fondationhippocrene.eu afin qu’ils soient entrés manuellement dans le système.

**Comment les candidatures seront-elles étudiées ?**

* La DAREIC recevra l’ensemble des candidatures de son académie et sélectionnera un seul dossier dans chacune des 4 catégories d’établissements récompensés
* Les dossiers seront ensuite étudiés par un jury de présélection organisé par la Fondation Hippocrène la semaine du 12 mars (date prévisionnelle) qui permettra de désigner 12 projets finalistes.
* Les candidats finalistes seront ensuite auditionnés à Paris par un jury d’experts qui désignera les 5 projets lauréats (dates prévisionnelles : entre le 22 mars et le 6 avril 2018).

**Qui contacter en cas de questions complémentaires ?**

* la DREIC est à la disposition de votre DAREIC qui pourra contacter Didier Déon, chargé de communication au 01 55 55 78 16 (didier.deon@education.gouv.fr)
* prendre contact directement avec Dorothée MERVILLE, directrice de la Fondation Hippocrène au 01 45 20 95 94 (dorotheemerville@fondationhippocrene.eu).